

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 17 avril 2003 à 19 h 30
au Centre Mont-Royal
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Gérald Tremblay, président du conseil
Gilles Vaillancourt vice-président du conseil

Jean-Jacques Beldié, André Boileau, Réjean Boyer, Claude Carignan,
André J. Côté, Claude Dauphin, Alan DeSousa, Laurent Dugas,
Alvaro Farinacci, Helen Fotopulos, Jean Gérin, James V. Infantino,
Michel Latendresse, Luis Miranda, Jacques Moreau, Jacques Olivier,
Gilles Pelletier, Michel Prescott, Jean-Marc Robitaille, Francine Senécal,
Frank Zampino.

N'ONT PU ASSISTER

Pierre Bourbonnais	Chantal Deschamps
Georges Bossé	Robert Libman*

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, la trésorière et directrice des finances, Mme Thieu-Quan Hoang, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 10 avril 2003 et l'avis public a été donné le 14 avril 2003.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 50.

Période de questions

La liste des noms des personnes qui ont posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 20 février 2003

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Moreau

APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse

CC03-007

Il est

RÉSOLU

D'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 20 février 2003.

Adoption du projet de l'énoncé de vision stratégique

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-057,

PROPOSÉ PAR : M. Laurent Dugas

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

CC03-008

Il est

RÉSOLU

D'adopter le projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté métropolitaine de Montréal contenu au document du 17 avril 2003 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qui propose l'énoncé suivant :

«Vision 2025 - Cap sur le monde. Bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

En 2025, la communauté métropolitaine de Montréal se positionne dans le peloton de tête des régions métropolitaines des Amériques. Elle est reconnue pour sa main-d'œuvre qualifiée et productive et sa forte présence dans les créneaux dynamiques et stratégiques de la nouvelle économie. Elle est une collectivité ingénieuse qui favorise le savoir, la créativité et la culture.

En 2025, la communauté est l'un des principaux centres intermodaux de transport d'Amérique du Nord grâce à l'interconnexion des modes routiers, aériens, maritimes et ferroviaires. Ces réseaux sont reconnus comme étant sécuritaires, fiables et fluides. Par-dessus tout, la communauté a pris le virage du transport collectif en développant un réseau accessible, rapide, attrayant et flexible qui a diminué significativement l'usage de l'automobile.

En 2025, la communauté offre à sa population un cadre de vie exceptionnel mis en valeur par un aménagement de qualité. Le territoire de la communauté est développé selon des ensembles urbains consolidés, densifiés et dynamiques. Le centre-ville continue de jouer un rôle de premier plan au niveau des activités financières, commerciales et au niveau du tertiaire moteur tout en offrant un cadre de vie attrayant pour ses résidents. Sa vitalité culturelle et touristique demeure un atout du rayonnement international de la communauté. Les quartiers résidentiels des arrondissements et des municipalités de la communauté, réputés sécuritaires, offrent des services de proximité de qualité. Le territoire agricole est reconnu comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain.

En 2025, la population a accès à des sites uniques d'observation, des lieux de détente et d'activités de loisirs parce que ses espaces naturels, dont les collines montréalaises, ont été mis en valeur et préservés. La communauté a facilité le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables-pédestres et un réseau nautique. La population s'est réapproprié ses espaces bleus où la baignade est désormais permise. La communauté se distingue par sa qualité de l'air, de l'eau et son taux élevé de valorisation des matières résiduelles.

En 2025, la communauté est reconnue mondialement pour son caractère festif, sa joie de vivre et sa tolérance. Son tissu social est diversifié. La communauté continue de bénéficier d'une vie culturelle intense et d'un milieu artistique créateur. Les services sont accessibles à l'ensemble de la collectivité et chaque ménage a accès à un logement décent. L'engagement communautaire est reconnu comme une valeur importante pour le mieux-être collectif. Le caractère inclusif de la communauté est source de fierté.

En 2025, la communauté tire profit d'un partenariat pluriel avec les acteurs de son développement. Un fort sentiment d'appartenance contribue positivement au dynamisme de la région. Les leaders politiques et socio-économiques de la communauté partagent, depuis longtemps, une vision commune du développement de la communauté.

En 2025, les citoyens et citoyennes de la communauté métropolitaine de Montréal disposent de nombreux lieux et moyens pour se faire entendre et pour influencer sur la prise de décision. Tous et toutes peuvent jouer un rôle, trouver une place et contribuer à bâtir leur milieu de vie : une communauté métropolitaine de Montréal compétitive, attractive, solidaire et responsable. »

Détermination du processus de consultation concernant le projet de l'énoncé de vision stratégique

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-058,

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

CC03-009

Il est

RÉSOLU

De constituer une Commission du Conseil aux fins de la tenue des assemblées publiques de consultation concernant le projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté métropolitaine de Montréal.

De nommer à cette Commission les membres suivants :

Me André Boileau
M. Réjean Boyer
Mme Chantal Deschamps
M. Luis Miranda
M. Jacques Moreau
Mme Francine Senécal

De désigner M. Luis Miranda pour agir à titre de président de cette Commission et M. Réjean Boyer pour agir à titre de vice-président.

De donner mandat à cette Commission de tenir les assemblées publiques de consultation concernant le projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté, conformément aux articles 132 à 136 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal et de faire rapport au Conseil.

De fixer la tenue de sept assemblées publiques de consultation comme suit :

Le mardi 20 mai	Montréal ;
Le mercredi 21 mai	Montréal (Saint-Laurent);
Le jeudi 22 mai	Montréal (Saint-Léonard);
Le mardi 27 mai	Longueuil;
Le mercredi 28 mai	Couronne Nord (Sainte-Thérèse);
Le jeudi 29 mai	Laval;
Le lundi 2 juin	Couronne Sud (Chambly).

D'autoriser le secrétaire à fixer la tenue de ces assemblées ou à les déplacer en cas de nécessité.

Adoption du règlement de contrôle intérimaire

Soumis le rapport du comité exécutif sous les résolutions CE03-024 et CE03-059,

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino

D'adopter avec dispense de lecture le règlement de contrôle intérimaire dont copie a préalablement été distribuée.

PROPOSÉ PAR : M^e Claude Carignan

APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

D'amender la proposition principale en modifiant l'article 14 du règlement par le remplacement au début de l'article du mot « Toute » par les mots « Sous réserve d'une autorisation de la Communauté, toute »

CC03-010

Il est

RÉSOLU

D'adopter l'amendement et la proposition principale ainsi modifiée.

Délégation de l'application du règlement de contrôle intérimaire

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-024,

VU le Règlement de contrôle intérimaire adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal ;

VU l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q., c. A-19.1*) et le premier alinéa de l'article 26 de ce règlement par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoints aux inspecteurs métropolitains locaux;

ATTENDU QUE la Communauté désire procéder à une telle délégation pour chacune des municipalités formant son territoire ;

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse

CC03-011

Il est

RÉSOLU

QUE la Communauté métropolitaine de Montréal délègue pour chacune des municipalités formant son territoire, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoints, prévus aux articles 28 et 29 du Règlement de contrôle intérimaire, à l'inspecteur métropolitain local désigné dans chacune de ces municipalités conformément à l'article 27 du règlement;

QUE la Communauté métropolitaine de Montréal informe chaque municipalité que le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité située sur le territoire de la Communauté, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire et que, de ce fait, il exerce les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 31 du règlement de contrôle intérimaire, ainsi que les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint énumérés aux articles 28 et 29 de ce même règlement;

QUE la Communauté métropolitaine de Montréal demande à chaque municipalité formant son territoire de consentir à telle désignation et de l'informer du nom du ou des fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis et certificats sur son territoire et qui, de ce fait, occuperont la fonction d'inspecteur métropolitain local, pour cette municipalité, dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice 2002

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-061,

PROPOSÉ PAR : M. Jean Gérin

APPUYÉ PAR : M. Luis Miranda

CC03-012

Il est

RÉSOLU

De prendre acte du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2002.

Affectation des surplus

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-063,

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté

CC03-013

Il est

RÉSOLU

D'affecter la somme de 150 000 \$ du surplus libre aux fins de la tenue de la consultation publique sur le projet de l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté.

Modification au règlement modifiant le règlement créant le comité consultatif agricole

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-065,

PROPOSÉ PAR : M. Luis Miranda

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

CC03-014

Il est

RÉSOLU

D'adopter avec dispense de lecture le règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal dont copie a préalablement été distribuée.

Nomination d'un membre du conseil au comité consultatif agricole

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-066,

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino

CC03-015

Il est

RÉSOLU

De désigner M. Alan DeSousa comme membre du comité consultatif agricole et de lui désigner M. Jacques Cardinal, membre du conseil de la Ville de Montréal, comme membre substitut.

Commentaires des membres du conseil

M^e Claude Carignan demande qu'il y ait mise en place d'un plan de communication concernant le Règlement de contrôle intérimaire compte tenu que les citoyens qui contreviendraient à ce règlement s'exposent à des amendes.

Rapport du directeur général

Le directeur général informe le Conseil qu'un plan de communication est prévu concernant le Règlement de contrôle intérimaire et que des rencontres de formation seront tenues avec les inspecteurs municipaux qui en feront l'application.

Dépôt de documents

Procès-verbaux des séances du comité exécutif du 20 février et du 20 mars 2003.

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20 h 30.

Les résolutions CC03-007 à CC03-015 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Robert Libman a motivé son absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Période de questions des citoyens
Assemblée ordinaire du conseil du 17 avril 2003

<u>Nom</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Bruce Walker STOP	État des règlements sur l'assainissement de l'air.
M. Luc Lalongé	Avenir de la Communauté sous le nouveau gouvernement libéral.